



SOUS-PREFECTURE DE RIOM

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1036
« Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand »
Réunion du 15 décembre 2014**

La réunion est présidée par M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Riom, M. RAMIREZ.

Sont présents :

| | |
|----------------------|---|
| AUDIGIER Pauline | Communauté de Communes Riom Communauté |
| CAUTIER Michel | Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme |
| GUILLOT Sébastien | Commune de Gimeaux |
| DURAND Charlotte | Communauté de Communes Volvic Source des Volcans |
| FABISIAK Mireille | Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme |
| JOUBERTON Laurent | Syndicat des propriétaires forestiers du Puy-de-Dôme |
| LAMBERT Bernard | Commune de Combronde, Com-com des Côtes de Combraille |
| MESBAUER Michel | ONCFS |
| MOLINIER Jean-Claude | Commune d'Artonne, SIVOM Val de Morge |
| LEGRAND Romain | CEN Auvergne |
| PEROL Jacques | Communauté de communes Nord Limagne |
| PINEAU Xavier | DDT 63 |
| GISSET Jean-Claude | Commune de St-Myon |
| ROCHE Claude | Puy-de-Dôme Nature Environnement |
| ROUDEIX Christelle | Conseil Général |
| TABOURIN Pierre | DREAL Auvergne |
| WOJTKO Bertrand | DDT 63 |

Sont excusés :

- Conseil Régional d'Auvergne,
- Communauté d'Agglomération Clermont-Communauté,
- Commune de Chateaugay,
- Commune de Chatel-Guyon,
- Commune de Clermont-Ferrand,
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de -Dôme.



M. Guillot, maire de Gimeaux ouvre la séance et laisse la parole à M. Ramirez.

M. Ramirez introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : bilan des actions 2014, questions diverses, propositions d'actions 2015.

M. Ramirez donne la parole à Monsieur Legrand du CEN Auvergne pour la présentation des aspects techniques.

M. Legrand rappelle la particularité de ce site Natura 2000, situé au nord du département du Puy de Dôme. Il s'étend **sur 12 entités distinctes** d'une superficie totale de **235,30 hectares**, dont la plus grande entité couvre 135,37 hectares (coteaux ou colline de Mirabel), et la plus petite de 0,96 hectares (Puy de Bedeuil). Ces entités correspondent principalement à un réseau de coteaux secs répartis du sud (Puy de Var à Clermont-Ferrand) au nord (Puy de Bedeuil à Artonne) sur 12 kilomètres dans un contexte d'urbanisation et de cultures intensives.

En 2014, le programme prévisionnel prévoyait : **20 000 €**

-Travaux de gestion : 2 097,50 €

- petits travaux (élagage, débroussaillage)

- Communication/sensibilisation : 5 905,00 €

- animation nature au Puy Saint-Jean
- réfection Puy St Jean, borne Puy de Thé

- Etudes scientifiques : 2 205,00 €

- suivi initial avant travaux (Puy de Loule), évaluation effectifs orchidées par SFO

- Animation de la mise en œuvre : 9 792,50 €

- animation générale
- indicateurs de suivi
- SUDOCO

Travaux de gestion

M. Legrand précise que le contrat Natura 2000 « friches » s'est terminé en 2014, il aura permis de remettre en pâturage deux parcelles communales (le Puy de Loule à Saint-Myon, Puy de Barbet à Combronde) et de finaliser un travail d'entretien sur les coteaux de Mirabel (Ménérol, Riom).

M. Legrand ajoute qu'en dehors des sites exploités au niveau agricole et de ceux bénéficiant de contrat Natura 2000, de petits travaux d'urgence sont parfois nécessaires. Plusieurs petits travaux ont ainsi été réalisés en 2014 sur 2 sites à savoir : le débroussaillage du rocher de travertin à Gimeaux et des abords de la source du Ceix, le retrait d'une cuve à fioul dans la forêt alluviale de Gimeaux par les employés municipaux. Le nettoyage des sources de Gimeaux, qui a été complété par un débroussaillage mécanique par un prestataire mandaté par la commune est une première étape. L'objectif est de revoir leur accessibilité et leur aménagement afin de concilier découverte des lieux, exploitation (si un repreneur est trouvé) et épanchement d'eau salée favorable à la flore.

En plus de ces actions, le CEN Auvergne est intervenu dans le cadre de l'ENS Colline de Mirabel, sur des actions d'entretien de parcelles et sur le nettoyage des abords des chemins.

Un chantier bénévole de nettoyage a été également organisé par un groupe bénévole du CEN Auvergne au Puy de Var (Clermont-ferrand) et aussi avec un arrachage du Sénéçon du Cap. M. Tabourin demande des précisions sur l'état de cette station. M. Legrand précise que le constat a été seulement réalisé lors du chantier de nettoyage et que les quelques pieds disséminés observés sur un bas-côté de la voirie ont été arrachés. Une vérification sera faite en 2015 pour dénombrer les pieds et visualiser l'impact de cet arrachage.

Etudes scientifiques

Un comptage des orchidées au Puy de Loule a été poursuivi au printemps 2014 dans l'objectif de connaître le nombre d'individus par espèce avant la remise en pâturage (faite à l'automne). 10 espèces au total ont été dénombrées en 2014, avec près de 3600 pieds.

Les effectifs sont plus importants notamment chez les espèces de lumière comme les *Ophrys*, l'*Anacamptis pyramidalis*, l'*Aceras anthropophorum* ... qui semblent favorisées par le pâturage au détriment de *Listera ovata*. Une analyse statistique sera effectuée en 2015 pour confirmer ce résultat.

| | Listera ovata | Ophrys sphegodes | Ophrys fuciflora | Ophrys scolopax | Ophrys apifera | Aceras anthropophorum | Orchis purpurea | Anacamptis pyramidalis | Platanthera chlorantha | Orchis militaris | Himantoglossum hircinum | Rapport Listera/Ophrys | Effectif total |
|-------------|---------------|------------------|------------------|-----------------|----------------|-----------------------|-----------------|------------------------|------------------------|------------------|-------------------------|------------------------|----------------|
| 2012 | 2770 | 36 | 20 | 0 | 2 | 14 | 14 | 82 | 0 | 11 | 3 | 47,76 | 2 952 |
| 2013 | 1736 | 117 | 51 | 2 | 4 | 45 | 13 | 276 | 1 | 13 | 5 | 9,98 | 2 263 |
| 2014 | 2651 | 204 | 116 | 6 | 21 | 217 | 14 | 379 | 0 | 12 | 20 | 7,64 | 3 640 |

Concernant les essais d'écorçage de robiniers, les résultats sont mitigés avec 37 % d'arbres morts et 61 % d'arbres qui rejettent. L'efficacité de cette méthode est donc à relativiser.

La Société Française d'Orchidophilie (SFO) a également effectué un travail remarquable et chronophage de dénombrement des pieds d'orchidées sur 8 entités du site Natura 2000. Ce travail permettra de définir un indicateur de suivi sur ce groupe et de comparaison sur d'autres coteaux de Limagne en Natura 2000 et en lien sur les 3 sites suivis plus finement (coteaux du Lembronnais, Puy de Loule, Puy de Pileyre). 16 028 pieds, 21 espèces, 2 hybrides, 1 variété ont été recensés sur ce site Natura 2000.

M. Roche s'interroge sur le lien entre ces entités Natura 2000 et la trame verte et bleue. La question sur l'état des populations de certains oiseaux (Engoulevent, Pie-grièche écorcheur) est posée. M. Legrand informe qu'aucune évaluation et suivi ne sont faits sur ce groupe. M. Tabourin précise effectivement que ces espèces ne sont pas celles ayant justifié la désignation du site et ne figurent pas sur la Directive « Habitats » à laquelle est rattaché ce site. Elles ne sont donc pas prioritaires en termes de suivi. Seules les espèces de la Directive « Habitats » comme le papillon *la Laineuse du prunellier* qui a été confirmée sur le site Natura 2000 peuvent faire l'objet de suivi financés dans le cadre de N2000.

M. Roche demande si un état des lieux sur les plantes envahissantes a été effectué. M. Legrand confirme que les espèces envahissantes ont été recensées et en particulier sur la colline de Mirabel. L'espèce semblant la plus problématique reste l'Ailante installé dans des parcelles privées sur les coteaux de Mirabel. Aucune intervention n'est possible pour le moment.

Communication/sensibilisation/valorisation

Dans le cadre de Natura 2000, le CEN Auvergne a organisé :

- Une inauguration de la borne en lave émaillée à Prompsat (15 participants) notamment avec l'ensemble du Conseil Municipal
- Une animation verger le 9 novembre à Artonne (15 participants)

Concernant la communication, cinq articles de presse et deux articles dans des bulletins municipaux ont été rédigés.

La réflexion globale sur les aspects d'aménagement et la ligne de conduite validée par le COPIL de 2013 sur les trois principaux sites aménagés (Puy St Jean, Sources de Gimeaux, Puy de Thé) sont poursuivies. Cela se traduit par :

- La pose d'une borne en lave émaillée sur le Puy de Thé
- Le remplacement de plusieurs éléments vieillissants sur le Puy Saint Jean (étiquettes arboretum, signalétique d'entrée du site). L'aménagement sur ce dernier site sera à compléter en 2015.
- Le lancement d'une recherche de données historiques sur les sources de Gimeaux par des étudiantes de Vet Agro Sup dans l'objectif de proposer un plan d'aménagement des sources en particulier celles du Ceix (décapage du sol, épanchement de l'eau, visibilité pour le public des canalisations). Le CEN se chargera en 2015 de finaliser cette étude et d'estimer financièrement la phase « travaux ».

Animation de la mise en œuvre / Concertation

L'animateur a été contacté par ERDF pour un remplacement de 2 pylônes électriques de ligne de moyenne tension sur les coteaux de Mirabel. Une réunion de terrain avec Riom Communauté propriétaire d'une parcelle a permis de statuer sur le choix technique d'accès à un pylône. ERDF pouvait débroussailler et remblayer un chemin cadastré fortement embroussaillé et concerné par une station d'Aster amelle (plante protégée au niveau national). Il était préférable, en accord avec Riom Communauté, d'accéder par une parcelle où un chemin provisoire d'accès était créé sur une zone de buissons récemment débroussaillée par le CEN, et non concernée par l'habitat pelouse sèche. Cet aménagement a été réalisé par la pose d'un géotextile et la mise en place de concassés qui ont ensuite été retirés le 25 novembre dernier. L'impact visuel après visite de contrôle est très faible et devrait se végétaliser rapidement.

L'animation foncière se poursuit sur le Puy de Thé (contact de 2 agriculteurs, 1 convention de gestion obtenue, 2 à obtenir) et devrait aboutir sur la possibilité d'intervenir sur un noyau du coteau pour une mise en pâturage.

Le CEN Auvergne a répondu à l'appel à projet de la région Auvergne pour renouveler les mesures agricoles environnementales sur les sites Natura 2000 le concernant. Un dossier a été déposé portant sur les coteaux de ce site Natura 2000 et sur celui des coteaux au Sud de Clermont-fd. Le dossier a été retenu, il sera compété et déposé avant le 31 décembre 2014. Deux agriculteurs sont intéressés par un engagement dans les mesures agro-environnementales sur le site.

Mme Fabisiak dénonce l'impossibilité de construire des bâtiments agricoles dans les sites Natura 2000. M. Tabourin confirme que sur ce site, cela paraît impossible compte tenu de la petitesse des parcelles et des pentes alors que sur des sites plus vastes (Monts Dore par exemple), cela peut être envisagé. M. Lambert et M. Molinier expriment que la multiplication des bâtiments agricoles isolés ces dernières années est une charge importante pour la collectivité en termes de réseau (assainissement, eau, électricité) et qu'une réflexion globale devrait être menée.

Mme Fabisiak dénonce également que les périmètres Natura 2000 évoluent constamment. M. Tabourin précise que ce n'est plus le cas. Seuls des périmètres calés sur des contours comme les cartes IGN sont revus dans le cas de réactualisation des documents d'objectifs comme cela a été le cas en 2011 pour ce site où des calages à la parcelle ont été menés (231 ha en 2003, 235 ha en 2011 avec ajout de 2 sites). M. Molinier précise également que certaines pratiques agricoles et la mise en place de cultures sur des parcelles sensibles à l'érosion auraient dû être évités, ce qui pose aujourd'hui de nombreux problèmes dans certaines communes (coulées de boue).

M. Legrand présente l'ensemble des petits travaux qui pourraient être menés durant les prochaines années : **Artonne** : Puy St Jean / Puy de Bedeuil/bords de Morge (fauche, entretien), **Combronde** : Puy de Barbet (coupe plantation de pins); Puy de Loule (pose clôtures, débroussaillage), **Prompsat** : Puy de Thé (pose clôtures, débroussaillage), **Gimeaux** : Sources (restauration des écoulements), **Ménérol** : Coteaux de Mirabel (débroussaillage en lien avec Riom Communauté), **Clermont-fd** : Puy de Var (débroussaillage).

M. Tabourin confirme que la prise en charge de ces petits travaux pendant 5 ans dans un contrat Natura 2000 permettrait de disposer d'un financement plus large pour l'animation du site. M. Legrand souhaiterait le dépôt d'un dossier global pour réaliser des économies d'échelle notamment au niveau administratif. Ce contrat pourrait être déposé en 2016, suite au retard pris par les financements européens.

De nombreux sites sont opérationnels (parcelles communales ou privées sous convention avec le CEN) ou d'autres peuvent le devenir rapidement (accord avec commune de Combronde sur le Puy de Loule, accord avec commune de Clermont-Ferrand sur le Puy de Var).

La proposition de programmation pour 2015 est la suivante avec un total de **20 000 €** :

- Travaux de gestion : 3 975 €

- petits travaux :
 - fauche parcelle « Puy de Bedeuil »***
 - restauration des arbres fruitiers (Artonne) **

- Communication/sensibilisation : 4 315 €

- finalisation des aménagements Puy St Jean (2 bornes d'accueil + étiquettes)***

- Etudes scientifiques : 1 950 €

- suivi orchidées Puy de Loule et bilan des données orchidées ***
- suivi prairie de fauche – coteaux de Mirabel

- Animation de la mise en œuvre : 9 760 €

- animation générale ***
- étude de restauration et de mise en valeur des écoulements (Gimeaux) ***

M. Pineau présente le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 et plus particulièrement l'arrêté du 03 septembre 2014. Celui-ci fixe la liste des travaux, non soumis par ailleurs à une procédure de déclaration ou d'autorisation, et qui nécessitent le dépôt d'une évaluation des incidences auprès de la DDT.

Pour ce site, sont concernés les travaux de création de voirie forestière et de place de dépôt de bois ainsi que l'arrachage de haie. Ces travaux nécessiteront à partir du 1^{er} janvier 2015 une évaluation d'incidence préalable à leur autorisation.

Il rappelle par ailleurs que toutes les informations relatives à ce dispositif sont précisées sur le site internet des services de l'Etat.

Mme Audigier demande ce qu'il advient lorsque des aménagements sont constatés sans qu'une étude d'incidences ait été déposée. M. Pineau précise que dans ce cas les travaux sont suspendus dans l'attente du dépôt d'une évaluation d'incidences auprès de la DDT. En fonction des résultats de celle-ci, les travaux peuvent se poursuivre, des mesures de réduction ou de suppression d'impact peuvent être proposées, voire une obligation de restauration du site si aucune étude d'incidences n'est obtenue et qu'une dégradation est constatée.

M. Ramirez clôt la séance. M. Guillot invite le COPIL à venir découvrir une partie des sources de Gimeaux.

Pour le Sous-Préfet
Par délégation
Le Secrétaire Général



François RAMIREZ

* *niveau de priorité des actions*